



CONSEIL DE DIRECTION
85^{ème} session
Rome, 8-10 mai 2006

UNIDROIT 2006
C.D. (85) 8 a)
Original: anglais
Avril 2006

Point No. 8 a) de l'ordre du jour:
avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des travaux concernant l'avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Confirmation ou modification de l'évaluation de priorité à la lumière de la situation budgétaire</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Etude LXXVIII – Doc. 42 Etude LXXVIII – SEM 1; SEM 2; SEM 3 (anglais seulement)</i>

PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT

Priorité			
	élevée	moyenne	basse

I. Plan stratégique




Oui, en raison de la position unique d'UNIDROIT pour mener des travaux sur le droit des marchés de capitaux (cf. Objectif stratégique No 1).

II. Programme de travail 2006-2008

Oui

III. Evaluation actuelle

Le grand nombre d'Etats membres et d'Observateurs participant au Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'un projet de Convention sur ce sujet suggère une priorité élevée.

Calendrier			
	respecté	léger retard	non respecté
	Calendrier déterminé par le Comité d'experts gouvernementaux /Conseil de Direction/Assemblée Générale		<input type="checkbox"/>
	Calendrier à déterminer lors de la présente session		<input checked="" type="checkbox"/>
Problèmes à surmonter	Aucun		
Implications en personnel	2006: 1 Chargé de recherches, 1 Chargé de recherches associé, 0,5 secrétaire 2007: 1,5 Chargé de recherches, 1 Chargé de recherches associé, 1 secrétaire		
Implications budgétaires	(1) Le financement externe pour le Chargé de recherches responsable du projet se termine fin 2006. Nécessité de prendre des décisions au budget 2007 ou d'identifier les sources pour la poursuite d'un financement externe. (2) Problèmes éventuels concernant le financement de la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, s'il y en a une.		
Recommandations/ Conseil demandé/ Décisions à prendre/ Alternatives?	Déterminer la priorité si une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux est nécessaire.		

INTRODUCTION

1. Le projet a été lancé en septembre 2001 en supposant que la sécurité juridique et l'efficacité économique sur le marché global des titres souffrent des incohérences inhérentes au phénomène de la détention de titres auprès d'intermédiaires.

2. Après approbation de l'avant-projet du Comité d'étude par le Conseil de Direction, une première session du *Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'un projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés* ("CEG sur les titres intermédiés") s'est tenue à Rome du 9 au 20 mai 2005. Les principaux documents étaient l'avant-projet de texte de l'instrument (UNIDROIT 2004 - Etude LXXVIII - Doc. 18) et les Notes explicatives (Doc. 19). 32 Etats membres et 12 observateurs étaient présents pour un total de 101 délégués. Le texte de l'avant-projet d'instrument a été amendé et figure dans le Doc. 24.

3. Suivant les recommandations du CEG sur les titres intermédiés, le Secrétariat a organisé un travail inter-sessions:

Des séminaires ont eu lieu à Berne (septembre 2005, 33 participants de 13 Etats membres), São Paulo (octobre 2005, 35 participants de 6 Etats membres), et Paris (janvier 2006, 49 participants de 17 Etats membres).

Deux groupes de travail inter-sessions ont traité de problèmes spécifiques qui étaient apparus pendant la première session du CEG (cf. *Rapport sur l'article 19*, Doc. 25 et *Report on Legislative Techniques and Implementation*, Doc. 26).

4. La deuxième session du CEG sur les titres intermédiés s'est tenue à Rome du 6 au 14 mars 2006. 37 Etats membres, 2 Etats non membres et 11 observateurs étaient présents pour un total de 121 délégués. Le texte de l'avant-projet d'instrument a été modifié et figure dans le document UNIDROIT 2006 - Etude LXXVIII - Doc. 42. Le rapport de la session est actuellement en préparation.

5. Lors de sa deuxième session en mars 2006, le CEG a décidé qu'un travail inter-sessions prenant la forme de deux groupes de travail informels devrait être organisé par le Secrétariat sur (a) les questions relatives à l'acquisition de bonne foi et (b) les systèmes dits "transparentes".

6. La troisième session du CEG sur les titres intermédiés se tiendra à Rome du 6 au 15 novembre 2006.

7. Si une quatrième session devait être considérée comme nécessaire en vue de finaliser le projet de texte, elle aura lieu début 2007.

8. Une Conférence diplomatique est prévue pour la fin de l'année 2007. Le Secrétariat a entamé des discussions informelles avec un Etat hôte potentiel pour la Conférence diplomatique.

MESURES A PRENDRE

9. *Le Secrétariat invite le Conseil de Direction à soutenir les efforts du Secrétariat en vue d'identifier le financement adéquat du poste de Chargé de recherches en 2007 et de déterminer la priorité d'une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, si cela est nécessaire.*